



Contrat CDD premier jour

Par Jeroromemeuh

Bonjour

Je dois commencer un CDD dans 1semaines normalement.

J hésite beaucoup car tout ne sera pas déclaré si j'ai bien compris.

Je ne demande pas de juger cela s il vous plaît

Ma question est la suivante

J'ai envoyé par mail ma carte d'identité, carte vitale, adresse d'habitation, RIB

Pour que l employeur mette en place le contrat.

Parcontre je n'ai pas signé le contrat, le contrat ne sera signé que le premier jour.

Donc ma question, ma seule question est de savoir si comme je n'ai rien signé même si il a monté le contrat, suis je obligé de me présenter le premier jour ? Vu que je n'ai rien signé et que cela est un CDD ?

Si j'ai bien compris tant que je n'ai rien signé je ne suis engagé en rien sur le plan juridique ?

Merci pour vos futurs réponses

Et désolé si j'ai fait des fautes.